

Réflexions sur la réforme de l'enseignement.

Numéro d'inventaire : 1979.37219 (1-2)

Auteur(s) : Jean Bazerque

A. Dupuis

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Date de création : 1955

Description : Tapuscrit.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 211 mm

Mots-clés : Politique de l'éducation

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 8 + 6

IV

être déterminante)

L'orienteur, aidé par les appréciations des instituteurs pendant toute la scolarité antérieure, doit déceler les aptitudes (vérifiées par des exercices spéciaux de français.)

b) Moderne.

Avec prédominance des disciplines scientifiques et mathématiques.

Soit l'Enseignement Technique.

- Développement de la "côte du Baccalauréat technique" encore trop peu connu.
- Revalorisation des C.A.P. et développement du nombre de postulants aux Brevets industriels
- Développement du B.U.S. qui doit être à même d'avoir un représentant qualifié dans chaque établissement.
- La connaissance des besoins en personnel spécialisé demanderait également un plus grand développement (En un mot : la Bourse du Travail)

POSITION ADMINISTRATIVE DES INSTITUTEURS SPECIALISES

Formation :

-voir 2° ~~du~~ du § "Ce que l'on peut faire dans l'immédiat"

Nota : "volontaires" qui effectueraient un stage d'environ 6 mois à temps plein.

Point d'attache :

- Seraient rattachés à l'école la plus importante (au point de vue nombre d'élèves) de celles où ils seraient appelés à exercer.
- Jouiraient des avantages des maîtres itinérants agricoles au point de vue échelle et frais de déplacement.

Inspection :

- Par le conseiller régional de l'Orientation Professionnelle, au point de vue technique.
- Par l'Inspecteur primaire au point de vue régularité dans le travail et emploi du temps (surtout pour les visites dans les groupes scolaires.)

APPLICATION A L'ENFANCE INADAPTEE.

Il est des enfants dont la conduite familiale ou scolaire, donc sociale; est perturbée, sans que ni les éducateurs ni les médecins ne puissent en déceler les causes ~~et~~ agir. Or la psychologie moderne et notamment la psychologie de la sensibilité et l'étude des premières conduites inconscientes du jeune enfant, ont permis de comprendre les mécanismes de ces troubles de comportement et d'y remédier dans bien des cas.

La psycho-pédagogie est une pédagogie curative se proposant d'éclairer les éducateurs autant que de socialiser l'enfant. Elle ne vise pas à éduquer ou à affirmer des valeurs, elle ne condamne ni n'encourage. Elle cherche à comprendre scientifiquement le comportement perturbé de l'enfant et à l'aider à surmonter ses difficultés. Ainsi, pour la première fois, l'enfant se sent examiné par des adultes avec compréhension et respect de sa personne.

Neutre en un sens, ne jugeant ni ne conseillant, n'imposant ni discipline spéciale ni traitement, l'Instituteur spécialisé pourrait agir avec le maximum de sérénité et amener ainsi l'enfant

III

2°) Le cycle d'orientation.

-De II à I3 ans (unique pour tous)

-Rôle de l'instituteur enseignant :

Application des programmes (élaborés dans le but d'obtenir une uniformisation)

(éviter surtout la simplification : il faut, au contraire, mettre l'enfant devant de nombreuses difficultés dans toutes les matières et surtout noter son comportement)

Relater objectivement les petits incidents de toute nature (qui peuvent aider à relever des traits de caractères) sur les fiches individuelles.

-Rôle de l'instituteur spécialisé :

-Formation par stages (avec traitement) où les instituteurs ayant au moins dix ans d'enseignement (et ceux-là seulement) acquerraient :

1°) le mécanisme des tests avec leurs applications.

2°) la lecture et l'interprétation des résultats.

3°) la psychologie enfantine qui, comme science, a ses lois, mais qui ne peut être assimilée efficacement que si par une "lente imprégnation" le pédagogue soit à même d'en relever le bien-fondé par la comparaison avec ses expériences personnelles antérieures.

-Cet instituteur spécialisé aurait peut-être à grouper plusieurs écoles sous son activité (il lui faut environ 300 élèves à suivre)

1) arrangerait avec le personnel son emploi du temps pour l'application des tests.

2) une réunion chaque trimestre avec les collègues "enseignants" où, après des indications données à titre général pour insister sur les résultats de telle ou telle discipline, on passerait aux cas particuliers où chacun émettrait son avis.

3) constitution d'un fichier-dossier : comparaison de l'enfant (accompagné si possible des parents) à des périodes déterminées.

4) en rapport constant avec le médecin d'hygiène scolaire et l'assistante.

5) réunions d'informations à l'échelon départemental chaque trimestre pour mise au point en commun des techniques.

6) réunions avec les collègues des autres enseignements pour vérifier le bien-fondé des orientations ...et relever les erreurs.

L'organisation des autres degrés d'enseignement permettrait des aiguillages nouveaux afin d'annihiler des erreurs d'orientation toujours possibles car aucune science n'est parfaite surtout celle-ci si délicate et encore à ses débuts.

3) A partir de I3 ans

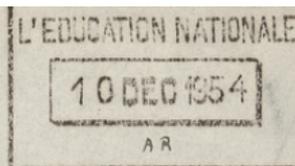
-Soit classe de Fin d'Etudes : pour l'obtention du C.E.P.

Apprentissage et cours du soir seraient obligatoires et régulièrement contrôlés par les services de l'Inspection du Travail.

-Soit enseignement du Second Degré.

a) Classique.

Le latin serait une matière à option (l'entière liberté de l'élève, quant au choix, serait respectée, mais l'influence de l'orienteur doit être suffisamment forte pour



LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

Paragraphe III : Orientation scolaire.

De tous temps, des enfants se sont fourvoyés car les hasards, la famille, les contingences sociales décidaient pour eux du choix d'une carrière. Même dans les cas de vocation certaine, beaucoup ont choisi des carrières encombrées ou en voie de désuétude.

Chaque projet de réforme se devait de prévoir cette orientation et nul n'y a manqué sous quelque forme que ce soit.

Malheureusement la Réforme de l'Enseignement, plus que jamais nécessaire, ne pourra que rester lettre morte si l'on attend les crédits nécessaires. Pourquoi ne pas viser à une réforme complète (même en ses moindres détails) mais essayer avec les moyens du bord une application immédiate, tout au moins en ce qui concerne l'orientation de l'enfant ?

Voici dans ce double but, quelques idées ayant comme point de départ cet extrait du projet

LANGEVIN-WALLON :

"Connaître l'enfant dans ses particularités individuelles aussi bien que dans son évolution psychologique. Les fonctions d'Enseignement sont trop absorbantes pour laisser aux maîtres le loisir d'étudier et d'appliquer les méthodes d'investigations qui permettent de déterminer éventuellement pour chaque enfant les causes intellectuelles, caractérielles ou sociales de son comportement. Ils doivent pouvoir soumettre le cas à un spécialiste des méthodes psychologiques. Les examens psychotechniques devront contribuer à l'orientation scolaire des enfants..."

Remarque : Nous pouvons déjà voir ici qu'un personnel spécialisé et qualifié est nécessaire.

SITUATION ACTUELLE.

a) Existence de l'orientation professionnelle.

Bien qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, la France est le premier pays du monde à avoir organisé un service public d'orientation professionnelle.

En principe, les centres doivent contribuer à fournir à tout enfant, à quelque milieu qu'il appartienne, les moyens, tous les moyens nécessaires pour lui permettre d'occuper dans la société la place que lui assignent son mérite et ses qualités personnelles.

b) Existence de Psychologues scolaires.

Chacun est convaincu de la nécessité de maîtres spécialisés et pourtant nous apprendrons qu'à l'heure actuelle deux ou trois douzaines d'instituteurs seulement ont, pour tout l'enseignement du 1^{er} Degré, reçu une double formation pédagogique et psychologique.

Causes de cette rareté :

- 1°) études ardues et longues ne pouvant se poursuivre qu'à Paris (licences de Psychopédagogie et de Psychologie appliquée.)
- 2°) aucun avantage matériel ne vient sanctionner cette formation (le psychologue n'a que les prérogatives d'un instituteur au point de vue salaire, avancement, retraite, etc.)

c) Les "désirs" pour l'avenir.

1°) des enfants.

Trop souvent, l'écolier qui va terminer ses études primaires, ou s'il veut les continuer,

